



Prime individuelle pour l'emploi

Par **warembourg**, le **30/08/2009** à **21:05**

Bonjour,

Nous sommes en instance de divorce ma femme et moi, nous avons tous les 2 remplis récemment notre déclaration de revenus commune pour l'année 2008, ainsi que chacun une déclaration individuelle pour le reste de l'année, dès notre séparation de fait.

J'ai reçu des impôts ces jours-ci 2 déclarations (1 individuelle de septembre 2008 à décembre 2008, et 1 autre correspondante à janvier 2008 à août 2008, pendant que nous vivions encore ensemble mon ex-femme et moi).

Il apparaît sur la déclaration commune (où on se déclare ensemble et mariés), une prime individuelle pour mon ex conjointe de 617 euros, et moi 0 euro.

Finalement, il est stipulé une "prime pour le foyer" de 653 euros, car 36 euros de plus pour notre fils romain, dont elle a la garde principale.

Ais-je droit à la moitié de cette prime globale pour l'emploi, sachant que celle-ci apparaît sur notre déclaration commune au statut de "MARIÉS"????

merci